



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



VINGT ANS APRÈS

Les années passent, chers camarades. Et elles passent vite ! 1958 vient de disparaître, 1959 a pris le relais et bientôt 1960 va se profiler à l'horizon.

1960 ! Ce millésime zéro nous en rappelle un autre de fâcheuse mémoire. Eh oui ! Il y aura vingt ans, en juin de l'année prochaine, que les barbelés se sont refermés sur la plupart d'entre nous.

Vingt ans déjà ? Vingt ans, mais ce n'est pas possible ? Voyons, les marches à travers l'Alsace, les journées creuses à Strasbourg ou ailleurs, l'arrivée à Villingen ou à Ludwigsburg, c'était hier !

C'était hier, certes, mais un hier qui a pris du recul. Le temps fuit sans qu'on puisse l'arrêter et il faut bien se rendre à l'évidence : 1960 est proche !

Alors, peut-être convient-il de réfléchir un instant à ce que cet anniversaire représentera pour nous.

Il nous obligera sans doute à évoquer les journées tragiques de mai et juin 1940, il nous donnera quelques regrets sur notre jeunesse défunte, puis il nous rappellera inmanquablement nos compagnons d'exil, les amitiés nées dans les épreuves et les serments échangés « là-bas ».

Et nous en arrivons, ici, à notre propos d'aujourd'hui.

Nous savons que de nombreux camarades rassemblés dans des Kommandos perdus du Wurtemberg et de la Forêt Noire ont juré, à maintes reprises, de se retrouver vingt ans après.

Au cours des soirées d'hiver, passées à égrener des souvenirs ou à vitupérer contre leurs employeurs, combien de fois les discussions se sont-elles terminées par cette promesse : « C'est entendu, ça marche, on se réunira, tous, dans vingt ans ! »

Souvenez-vous un peu chers amis. Vous étiez tous d'accord, à cette époque. Vous étiez sincères. 1960 vous paraissait si loin !

Sur les détails, bien sûr, il y avait des divergences. L'un disait : « On ira à Lyon : je connais un restaurant où on sert un de ces Beaujolais ! »

Aussitôt, un autre protestait : « Non, il faut aller à Paris : c'est plus central ! »

A quoi un troisième rétorquait : « Pourquoi pas la Touraine : c'est encore plus au centre et pour la

becquetance on trouve pas mieux ! Tiens, je me souviens en 1938... » Chacun avait son projet à lui. Chacun donnait son idée :

— Qu'est-ce qu'on se mettra dans la lampe ce jour-là !

— Ah ! tu l'as dit. Et pas de patates surtout !

— Moi, ce que je veux, c'est du champagne, du champagne à nager dedans !

— Il faudra, naturellement, qu'on s'écrive à l'avance !

Chacun, à cette phase de la discussion, sortait un carnet tout radoré et recopiait des adresses.

Eh bien ! chers camarades, le moment va être bientôt venu de mettre ces projets à exécution.

Songez-y avant qu'il ne soit trop tard. Ne dites pas : « On a bien le temps, 1960 est encore loin ! »

Non, pour organiser le grand rendez-vous de 1960, il faut commencer dès maintenant.

Dans cette circonstance, l'action des anciens Hommes de Confiance des Kommandos sera prépondérante. C'est à eux qu'il appartient de relancer leurs camarades, de rechercher ceux qui se sont repliés sur eux-mêmes et d'aiguillonner les hésitants.

Pour l'Amicale, deux solutions existent, à première vue, pour ce grand rassemblement de 1960 : ou bien chaque Kommando se réunit, seul, dans un lieu et à une date choisie par lui, ou bien tous les Kommandos se regroupent le même jour, au même endroit.

Dans le deuxième cas, on peut envisager plusieurs variantes, soit que les Kommandos se retrouvent dans un même établissement, mais par tables ou par salles séparées, soit, si la ville est suffisamment importante, que chaque Kommando adopte un restaurant différent.

Le choix d'une ville commune présenterait certainement des avantages au point de vue transport.

De prime abord, la date qui paraîtrait susceptible de rallier beaucoup de suffrages, serait celle de la Pentecôte 1960.

Mais il est évident que nous en sommes encore au stade des suggestions.

Ce qu'il importe, c'est que tous les isolés soient prévenus sans plus attendre pour que ces grandes retrouvailles du XX^e anniversaire constituent une inoubliable Fête de l'Amitié.

Anciens des Kommandos, il est temps de reprendre le petit carnet où vous avez inscrit les adresses de vos camarades. Beaucoup ne donnent plus signe de vie : ils ont brusquement cessé, un beau jour, de répondre à vos lettres. Ne leur rejetez pas la pierre ; l'existence quotidienne est dure, elle a des exigences impérieuses...

Mais, croyez-le bien : ils ne peuvent avoir oublié totalement les cinq années vécues en commun. Voilà l'occasion de renouer les contacts, en leur rappelant les promesses d'autrefois.

Mle 23.653.

(Voir la suite page 4)

Journée Nationale de Schramberg

Epernay, 10 mai 1959

A notre dernier rassemblement des Anciens de Schramberg à Epernay, le 21 septembre 1958, notre président et ami Langevin, de l'Amicale V B, ainsi que notre ami Perron, furent enchantés de notre journée, aussi en réunion de Bureau il a été décidé que la Journée nationale V B aurait lieu le dimanche 10 mai 1959 à Epernay.

Aussi le dimanche 25 janvier, Langevin, Vialard, le responsable des Kommandos d'Ulm, et quelques amis, nous sommes allés à Epernay rendre visite à notre ami Médard afin de voir avec lui les possibilités d'organiser cette journée du 10 mai. C'est toujours avec la même gentillesse et le même dévouement que Médard nous a reçus, et il nous a promis de s'occuper lui-même de ce rassemblement V B qui sera la première manifestation d'anciens P.G. dans la ville d'Epernay, aussi il voudrait voir un grand nombre de ses anciens camarades de Schramberg, il m'a demandé d'être son interprète pour vous demander de venir le plus nombreux possible le 10 mai à Epernay. Tous les renseignements nécessaires à ce sujet vous seront communiqués par l'intermédiaire de notre journal « Le Lien ». En vous faisant inscrire au Bureau de l'Amicale, n'oubliez pas de spécifier : « Anciens de Schramberg ».

Vous devez penser combien peut nous faire plaisir quelques mots de vous, surtout vous mes amis que nous n'avons pas eu le plaisir de revoir depuis notre retour en France, et c'est pourquoi à chaque occasion je vous envoie une convocation personnelle, principalement en fin d'année, et pour notre banquet annuel du mois d'octobre.

Voilà 14 ans que je vous écris régulièrement deux fois par an. Avez-vous compté, chers amis, combien de fois vous m'avez répondu ? ? ? ! ! !

Cette année encore j'ai expédié 80 convocations de fin d'année, 20 seulement d'entre vous ont répondu ; notre Amicale n'ayant jamais eu de caisse, je supporte donc seul tous les frais, ce n'est pas un reproche, au contraire, je le fais toujours avec joie, mais j'aimerais que de votre côté vous ayez la gentillesse de me donner signe de vie !

Réunion amicale du 18 janvier 1958

Nous ne devons plus parler de l'ambiance de chez « Pedro » qui, comme toujours, a été du tonnerre.

Autour de la table étaient réunis : Germain et Mme, Badariotti, Mme et le fils, Jean et Mme Legras, la famille Dionnet, notre dynamique Mme Laurent et Marcel, et après trois ans d'absence notre ami Roger Ardonceau, Mme et Henri Chapon, nos amis Baron de l'Amicale. Journée de joie, de musique et de danses.

Je rappelle, pour ceux d'entre vous qui ne pourraient assister à notre journée d'Epernay, qu'un autre grand rassemblement des Anciens de Schramberg aura lieu à Paris, aux « Buttes Chaumont », au mois d'octobre 1959. Vous serez avisés de la date en temps utile.

(Voir la suite page 3)

DIMANCHE
15
MARS
1959

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DU STALAG V B

A 10 heures 30 du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Il est rappelé que chaque membre de l'Amicale doit, soit par sa présence, soit par son pouvoir, participer aux travaux de l'Assemblée générale.

N'oublions pas que l'année 1959 verra le 14^e anniversaire de la libération de notre Stalag. Nous devons montrer que notre force et notre union restent intactes et que l'Amicale sort grandie de l'épreuve du temps.

Il est indispensable que vous participiez aux travaux de l'Assemblée générale, soit par votre présence effective, soit par le pouvoir que vous devez nous adresser.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 2 février 1958
- Rapport moral
- Rapport financier
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Renouvellement partiel du Bureau
- Divers (cotisation)
- Désignation de deux délégués à l'Assemblée de l'U.N.A.C.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour, immédiatement après l'Assemblée générale.

ATTENTION !

Après les délibérations de l'Assemblée générale un

DÉJEUNER AMICAL

réunira, dans les salons du Bouthéon, les congressistes V B et leurs familles

Prix : 700 fr. environ

On s'inscrit dès maintenant au Siège

L'après-midi, à partir de 15 heures

MATINÉE DANSANTE ET RÉCRÉATIVE

Entrée gratuite

Tous les membres de l'Amicale et leur famille sont cordialement invités

ON DANSERA JUSQU'À 21 HEURES

JOURNÉE
BELGE
DES STALAGS V
A BONSECOURS
(Frontière
Franco-Belge)

le dimanche
26 avril 1959

Les camarades français sont cordialement invités à cette fête de l'amitié. Nos camarades du Nord et du Pas-de-Calais seront à pied-d'œuvre et nous espérons les voir nombreux assister à la Journée Nationale de nos amis belges.

Prière d'adresser dès maintenant votre participation de principe au siège de l'Amicale, 68, Chaussée-d'Antin, Paris.

L'Amicale Vosgienne

DES ANCIENS P.G.
DU STALAG V B

informe ses membres que la date de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu à Epinal, est définitivement fixée au DIMANCHE 19 AVRIL 1959

Cette Assemblée groupera, outre tous les amis vosgiens, les camarades des départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Haute-Savoie, Territoire de Belfort, Bas-Rhin et Haut-Rhin.

Nous demandons à tous les camarades isolés des départements ci-dessus de bien vouloir se mettre en rapport avec notre camarade A. Mathieu, secrétaire, 79, rue St-Michel, à Epinal (Vosges).

Comme chaque année, une importante délégation du Comité Directeur de l'Amicale Nationale assistera à cette réunion.

Nous demandons à tous les amis V B de retenir cette date du 19 avril.

En octobre prochain : Grand Rassemblement à Lyon



**MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE**
Décret n° 59-166 du 7 janvier
1959 déterminant la composition,
l'organisation et le fonctionnement
de l'Office national des anciens combattants
et victimes de guerre.

Le président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, du garde des Sceaux, ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur et du ministre des Finances et des Affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-69 du 7 janvier 1959 portant réorganisation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, 3^e partie, livre V, et notamment les articles D-433 à D-471 fixant le caractère juridique, les attributions, la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, et les articles D-472 à D-525 relatifs au caractère juridique, aux attributions, à la composition, à l'organisation, à l'administration, au fonctionnement et au régime financier des Offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre,

Décrète :
Art. 1^{er}. — Les articles ci-après du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre sont modifiés ou remplacés par les dispositions suivantes :

Article D-433
L'Office national est administré, sous l'autorité du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, par un conseil d'administration et par un directeur.

Article D-434
Présidé par le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre ou son représentant, le conseil d'administration compte trente-deux membres.

Sont nommés pour quatre ans, par le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, dans les conditions ci-après :

1^o Huit membres, nommés sur la proposition des assemblées, administrations ou organisations dont ils relèvent et choisis de préférence parmi les ressortissants de l'Office, savoir :

- un membre du Conseil d'Etat ;
- un membre de la Cour des Comptes ;
- un représentant du Ministère de la Justice ;
- un représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- un représentant du Ministère des Finances ;
- un représentant du Ministère des Forces armées ;
- un représentant du Ministère de l'Education nationale ;
- un représentant du Ministère du Travail.

2^o Dix-sept membres appartenant aux catégories, énumérées ci-après, des ressortissants de l'Office national et désignés par le ministre sur proposition des organisations dont ils relèvent. A cet effet, chaque organisation nationale présente un candidat pour chacune des catégories d'ancien combattant et de victime de guerre qu'elle groupe statutairement :

- un représentant des pupilles de la nation, majeur, bénéficiant ou susceptible encore de bénéficier de l'aide de l'Office national ;
- un représentant des mutilés et réformés de guerre pensionnés de la guerre 1914-1918 ;
- un représentant des mutilés et réformés de guerre pensionnés de la guerre 1939-1945 ;
- un représentant des veuves pensionnées au titre de la guerre 1914-1918 ;
- un représentant des veuves pensionnées au titre de la guerre 1939-1945 ;
- un représentant des ascendants pensionnés des militaires « Morts pour la France » ;

- un représentant des victimes civiles de la guerre pensionnées ;
- un représentant des anciens combattants de la guerre 1914-1918 ;
- un représentant des anciens combattants de la guerre 1939-1945 ;
- un représentant des anciens prisonniers de la guerre 1914-1918 ;
- un représentant des anciens prisonniers de la guerre 1939-1945 ;
- un représentant des anciens combattants pour des opérations autres que celles des guerres 1914-1918 et 1939-1945 ;
- un représentant des déportés ou internés de la Résistance ;
- un représentant des déportés ou internés politiques ;
- un représentant des combattants volontaires de la Résistance ;

dés subventions destinées à l'action sociale ;

4^o Placement des capitaux et revenus provenant de libéralités faites à l'Office national ;

5^o Fixation du prix de journée d'hébergement et de séjour des ressortissants de l'Office national dans les établissements privés.

Il statue, en appel, sur les recours formés contre les décisions rendues, à l'échelon départemental, en matière d'aide aux ressortissants. Il peut, à cet effet, donner délégation à certains de ses membres.

D'une manière générale, il peut être appelé à donner son avis sur les affaires qui lui sont renvoyées soit par le ministre, soit par le directeur.

Les délibérations et les décisions

exercer ses attributions dans les conditions prévues par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953, relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif. Article D-447

Les opérations relatives à la gestion financière de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre sont effectuées conformément aux règles édictées par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif, rendue applicable à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par un arrêté du 6 janvier 1956 du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre et du ministre



— l'inspecteur d'académie, ou son représentant.

Le préfet peut, en tant que de besoin, adjoindre à la commission, pour une séance déterminée, un ou plusieurs représentants des administrations intéressées ;

— un représentant de chacune des catégories énumérées à l'article D-434 (2^o) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre désigné par le préfet, pour quatre ans, sur proposition de l'organisation départementale dont il relève. Le préfet procède à ces désignations conformément aux règles tracées à l'article D-434 (2^o). Il a également la faculté de désigner un suppléant pour chaque catégorie ou pour certaines catégories seulement.

Les commissions constituées dans les départements d'Algérie doivent comprendre les deux tiers de représentants français musulmans.

La commission élit annuellement son vice-président.

Article D-490
La Commission départementale d'action sociale se prononce, en premier ressort, sur les demandes individuelles de prêts, subventions et d'aides diverses aux ressortissants de l'Office national des anciens Combattants et Victimes de guerre.

Dans les trente jours de leur notification, des recours peuvent être formés par tout intéressé contre les décisions de la commission devant l'Office national qui en donne connaissance au préfet.

Dans le délai maximum d'un mois à dater de cette communication, le préfet transmet le dossier de recours avec son rapport à l'Office national. Au reçu de cet envoi, l'Office national statue sur mémoire, par des décisions qui doivent être motivées et qui ne peuvent être attaquées devant le Conseil d'Etat que pour excès de pouvoir ou violation de la loi.

Art. 2. — Les écoles de rééducation professionnelle, les foyers d'anciens combattants et de victimes de guerre, les maisons familiales de pupilles de la nation relèvent de l'Office national et sont placés sous l'autorité du préfet.

Leurs opérations de recettes et de dépenses sont effectuées par le directeur de l'établissement agissant en qualité d'ordonnateur et par un comptable subordonné à l'agent comptable central choisi dans les conditions prévues à l'article D-472 ci-dessus.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 4. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Sont provisoirement maintenues en vigueur les dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de la guerre relatives aux Offices d'outre-mer et aux comités locaux.

Art. 5. — Des arrêtés conjoints du ministre des Finances et des Affaires économiques et du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre détermineront en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 1959.

Art. 6. — Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Finances et des Affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française et inséré au « Journal Officiel » de l'Algérie.

Fait à Paris, le 7 janvier 1959.

C. DE GAULLE.
Par le président du Conseil des ministres :

Le ministre
des Anciens Combattants
et Victimes de guerre,
Edmond MICHELET.

Le garde des Sceaux,
ministre de la Justice,
Michel DEBRÉ.

Le ministre de l'Intérieur,
Emile PELLETIER.

Le ministre des Finances
et des Affaires économiques,
Antoine PINAY.

L'U.N.A.C. CHEZ M. TRIBOULET

Parmi l'abondance des ordonnances et des décrets dont nous avons été abreuvés pour la fin de l'année 1958, deux ont particulièrement retenu l'attention des anciens combattants et provoqué chez ces derniers un sursaut d'indignation légitime dont une plume plus autorisée a déjà entrepris nos adhérents et précisé la position de l'U.N.A.C. à cet égard.

L'U.N.A.C., bien que se solidarisant avec toutes les Associations d'anciens combattants à la protestation unanime qu'a soulevée la suppression des Offices d'une part, et la suppression de la retraite du combattant à la majeure partie des bénéficiaires d'autre part, a tenu à formuler au ministre lui-même, l'émotion ressentie par ses adhérents sur les mesures appliquées avec tant de rigueur par un procédé faisant figure de coup de force intolérable.

M. Triboulet ayant répondu favorablement à une demande d'audience que nous lui avions adressée, une délégation de l'U.N.A.C., conduite par son président Toucane, fut reçue le mardi 3 mars 1959 par le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Accueil très cordial du ministre qui a bien voulu donner des explications claires et précises et apporter quelques apaisements aux appréhensions ressenties par la suppression des Offices.

Nous avons enregistré, avec satisfaction, qu'un prochain aménagement des derniers textes nous permettrait de conserver notre représentation au sein des nouveaux organismes.

Cette question était très importante pour l'U.N.A.C. et si, comme nous devons l'espérer, ces modifications ne doivent pas entraîner la disparition de notre représentation, nous pourrions continuer à œuvrer dans les différentes commissions où siègent nos camarades.

De la discussion qui s'en suivit sur la suppression de la retraite du combattant, contre laquelle l'U.N.A.C. avait émis une énergique protestation, il est aussi permis de conserver un espoir sur la reconsidération des décisions prises.

ration des décisions prises.

Pour créer le climat favorable à ce juste retour de la reconnaissance des droits des anciens combattants, on ne saurait trop recommander à ceux-ci de faire preuve de patience et de discipline jusqu'à l'obtention complète de notre légitime et légale revendication sur cette question.

A la fin de l'entretien sur ces deux importants points, une motion les concrétisant fut remise à M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Toucane signala ensuite à M. Triboulet l'opportunité de liquider enfin la question des Fonds de Mutuelles par le versement de la deuxième tranche de 100 millions. Il rappela à M. le Ministre que la première tranche, de pareille somme, avait été distribuée, sur pièces justificatives, par les Amicales nationales à qui il appartenait de répartir la deuxième tranche.

M. le Ministre promit d'examiner, avec les Ministères intéressés, la possibilité de nous donner satisfaction.

A la demande formulée par différentes Amicales d'obtenir les autorisations nécessaires et la participation du Gouvernement à la réalisation du projet de retourner sur les lieux de la captivité, M. le Ministre nous a donné l'assurance qu'il entretiendrait son collègue des Affaires étrangères de cette question, pour qu'un diplomate soit détaché à son Ministère et examine avec les intéressés dans quelles conditions ces déplacements pourraient être envisagés.

De cet entretien il se dégage un certain optimisme que nous désirons voir partager par tous nos camarades, ce qui n'empêchera pas l'U.N.A.C. de demeurer vigilante sur la marche des événements et de faire entendre la voix de ses ressortissants si une solution satisfaisante n'intervenait pas rapidement.

R. LAUTAR,

Secrétaire général de l'U.N.A.C.

- un représentant des réfractaires ;
- un représentant des personnes contraintes au travail en pays ennemi.

Des membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, peuvent être désignés dans les mêmes conditions.

3^o Font en outre partie du conseil d'administration :

- le directeur de l'Office national ;
- un directeur du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre désigné par le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- cinq membres nommés par le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, ayant la qualité de ressortissant de l'Office national, et titulaires :

Le premier : de la Légion d'honneur ;

Le deuxième : de la Croix de la Libération ;

Le troisième : de la Médaille militaire ;

Le quatrième : de la Croix de guerre ;

Le cinquième : de la Médaille de la Résistance.

Le conseil d'administration peut siéger valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents.

Article D-436

Deux commissions spécialisées fonctionnent auprès de l'Office national :

— la Commission de la carte du combattant ;

— le Comité du souvenir et des manifestations nationales.

Leur composition est fixée par décret.

Article D-440

Le conseil d'administration est chargé de définir la politique générale de l'Office national.

Il intervient dans toutes les matières où son autorisation est prévue par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif.

Il délibère sur les matières énumérées ci-après :

1^o Budget ;

2^o Compte financier de l'établissement ;

3^o Répartition aux associations du conseil d'administration ne

sont exécutoires que si dans un délai de vingt jours le ministre n'y a pas fait opposition.

Article D-441

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre et toutes les fois que les besoins du service l'exigent, sur convocation du président.

Pour être valables, les délibérations du conseil d'administration doivent être prises à la majorité absolue des membres composant le conseil. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres du conseil sont convoqués par lettre recommandée pour une prochaine réunion, dans un délai qui ne peut être inférieur à quinze jours. A cette nouvelle réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des présents.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux sont signés du président et du secrétaire ; ils font mention des membres présents.

Article D-443

Le directeur de l'Office national est nommé par décret, sur proposition du ministre des Anciens Combattants et victimes de guerre.

Il est chargé d'assurer le fonctionnement des services et représente l'Office en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il a sous ses ordres le personnel de l'Office national et des services extérieurs relevant dudit Office.

En sa qualité d'ordonnateur, il

AU CAFÉ EN FAMILLE

Buvez
VABÉ
qui boit Vabé...
va bien

VABÉ
Vieilles Vignes de France
Sélectionnées et mises en bouteilles par

des Finances et des Affaires économiques.

Article D-456

L'agent comptable central est nommé et, le cas échéant, remplacé ou révoqué par un arrêté contresigné du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre et du ministre des Finances et des Affaires économiques.

Article D-472 (1 et 2)

Il est institué dans chaque département un service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, placé sous l'autorité du préfet.

Les dépenses et les recettes des services départementaux sont exécutées par le directeur de l'Office national et par l'agent comptable central.

Toutefois, certaines opérations de recettes et de dépenses dont la liste est fixée par arrêté du ministre des Finances et des Affaires économiques et du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre peuvent être exécutées par le préfet qui a qualité d'ordonnateur secondaire et par un comptable subordonné à l'agent comptable central. Le préfet peut déléguer ces fonctions au chef du service départemental.

En outre, dans les services départementaux où il n'est pas institué de comptables subordonnés, le chef du service peut être chargé, en qualité de régisseur, d'exécuter certaines opérations de recettes et de dépenses dont la liste est fixée par arrêté du ministre des Finances et des Affaires économiques et du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Les comptables subordonnés visés au deuxième alinéa ci-dessus sont choisis parmi les fonctionnaires du Trésor en fonction dans le département. Ce choix doit être ratifié par le directeur de l'Office national.

Article D-476

Il est constitué, près du service départemental, une Commission d'action sociale.

Cette commission, présidée par le préfet, comprend :

- le chef du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- le procureur de la République, ou son substitut ;
- le trésorier-payeur général, ou son représentant ;

POUR TOUS

POUR LES JEUNES FILLES

Le Golfe du Pétrole

par Attilio GAUDIO

KOWEIT

Le Koweit est une portion minuscule du désert arabe, pas plus étendue qu'un département français. Son territoire est plat, aride, il n'y pousse que des arbustes rachitiques et poussiéreux.

Avant la découverte sensationnelle des riches gisements pétroliers qui remonte à une dizaine d'années, ce sultanat du Golfe Persique traînait minablement son existence entre la pêche des hu-

llards de francs — que la *Koweit Oil Company* lui verse chaque année. Il faut reconnaître cependant qu'il a fait participer ses sujets à ce pactole.

La ville a débordé de son enceinte ancienne en boue séchée et aux portes de bois. Des bâtiments en béton, tout confort, air conditionné (le climat est torride), ont doublé son étendue. Là où il y avait des gourbis en pisé, surgis-



CHARMEUR DE SERPENTS DE LA COTE DES PIRATES

LE PACTOLE

tres perlières et la construction des boutres.

Aujourd'hui, en approchant de la rade du Koweit, on est en présence de flottes pétrolières battant tous les pavillons, en train de recevoir le million de barils que ce port étonnant, avec ses installations ultra-modernes et ses pipelines sous-marins, charge chaque jour.

Les puits du Koweit font jaillir actuellement plus de 60 millions de tonnes de pétrole brut par an, ce qui fait de cet émirat minuscule le troisième producteur mondial, tout de suite après les U.S.A. et le Venezuela. La Grande-Bretagne à elle seule couvre, avec le pétrole du Koweit, les 50 % de sa consommation totale.

Cette bénédiction tombée du ciel sur le sultanat s'est traduite pour son économie par une véritable pluie d'or. En peu d'années, la ville et la vie ont été transformées.

Le sultan Abdoullah, un des monarques les plus aimés et maintenant les plus riches du monde, est le souverain absolu du pays. Il ne sait plus trop quoi faire de ces 200 millions de dollars — 85 mil-

lions de francs — que la *Koweit Oil Company* lui verse chaque année. Il faut reconnaître cependant qu'il a fait participer ses sujets à ce pactole.

Deux autres villes ont surgi des sables comme par enchantement. Mais le problème tragique qui s'est posé devant cette extraordinaire expansion urbaine a été dès le début celui de l'eau potable. Au Koweit on ne peut pas creuser le sol pour puiser de l'eau, car partout on trouve du pétrole. Alors des installations gigantesques pour distiller l'eau de mer au gaz de pétrole ont été aménagées. Elles sont parmi les principales du monde pour la capacité et le rendement (15 millions de litres par jour) et leurs châteaux d'eau dominent la ville comme des cathédrales élevées par l'homme moderne afin de célébrer ses victoires décisives sur la nature hostile.

(Extrait de « Sciences et Voyages », la revue du reportage documentaire illustré.)

Les cartes d'identité des grandes vedettes paraissent dans « Jeunesse Cinéma ». Plusieurs films racontés en photos et de nombreux articles dans chaque numéro « Le Cinéma vu avec un esprit jeune ».



Ma belle vous dit

SI VOS MAINS SONT TACHEES D'ENCRE, frictionnez-les avec une tranche de citron, ou avec de l'alcool.

SI VOUS AVEZ LES MAINS SOUVENT MOITES, demander à votre pharmacien du savon au tannin que vous utiliserez pour vous laver. Vous pouvez aussi acheter chez votre pharmacien un petit bloc d'alun, ce n'est pas cher du tout. Ensuite, chaque fois que vous aurez lavé vos mains à l'eau savonneuse, après les avoir essuyées, vous les frotterez avec ce bloc d'alun.

chaque fois que vous aurez lavé vos mains à l'eau savonneuse, après les avoir essuyées, vous les frotterez avec ce bloc d'alun.

Chaque jour, prenez un « bain de mains » en trempant vos mains pendant cinq minutes environ dans de l'eau contenant un peu de formol. Il faut compter une cuillerée à soupe de formol (à acheter chez le marchand de couleurs) pour un litre d'eau. Ce bain doit être froid. Séchez bien vos mains ensuite.

SI VOS MAINS SONT RUGUEUSES, massez-les chaque soir avec un mélange de citron et de glycérine en parties égales. Gardez ce liquide un quart d'heure environ sur vos mains, puis séchez-les en les essuyant avec un linge propre.

SI VOUS AVEZ LES MAINS ROUGES, trempez-les

dans de l'eau salée très chaude. Séchez-les bien ensuite (une poignée de gros sel pour un litre d'eau).

SI VOUS AVEZ SUR LES DOIGTS DES TACHES DE FRUITS ou d'épluchures de légumes, frottez-les avec du coton trempé dans de l'eau oxygénée.

SI VOTRE LAVABO SE BOUCHE quand vous vous lavez les cheveux, mettez un tampon de laine d'acier à l'entrée du tuyau de vidange; il retiendra les cheveux.

SI UNE COMBINAISON OU UN JUPON EN NYLON « PAPIER » a perdu sa tenue, ajoutez une cuillerée à soupe de sucre à l'eau de rinçage et laissez le vêtement sécher en s'égouttant; il sera comme neuf.

Une jeune fille soignée soigne également ses objets de toilette: pour nettoyer une lime à ongles en métal, collez-y une bande de leucoplast et arrachez brusquement. Il est recommandé de stériliser en les faisant bouillir pendant dix minutes: ciseaux à ongles, pinces à ongles et à épiler, etc...

SI LE SHAMPOOING VOUS FAIT MAL AUX YEUX, mettez une légère couche de vaseline autour de vos yeux avant de vous laver les cheveux.

SI VOUS ETES TRES MINCE ET GRANDE, portez ces pantalons étroits qui sont tellement à la mode et l'un de ces confortables pull-overs à col roulé, style italien. Mais si vos hanches sont un peu fortes, renoncez au pantalon; préférez la jupe, assez ample, très seyante avec des bas de couleur.

Extrait de « Fillette Jeune Fille », l'hebdomadaire de la jeune fille moderne (romans, photos, conseils, cuisine, jeux).



CARTE D'IDENTITE

NOM: CARON
PRÉNOM: LESLIE
NÉE LE 1^{er} AOÛT 1933 À PARIS

SIGNALEMENT

CHEVEUX: CHATAINS TAILLE: 1^m 60
YEUX: BLEUS POIDS: 49 Kgs.

CARRIÈRE

DANSEUSE DANS LES BALLETS DE ROLAND PETIT, SE FAIT REMARQUER DANS LE BALLET « LE SPHINX », PART POUR L'AMÉRIQUE OÙ ELLE TOURNE PLUSIEURS FILMS DONT « PAPA FAUCHEUX » AVEC FRÉDÉRIC ASTAIRE ET « LILY » AVEC MEL FERRER ET JEAN-PIERRE AUMONT. PROCHAIN FILM: « GIGI ».

SITUATION DE FAMILLE: MARIÉE AU METTEUR EN SCÈNE ANGLAIS PETER HALL, MAMAN DE DEUX ENFANTS.

DISTRACTION FAVORITE: ÉCOUTER DE LA MUSIQUE.



CARNET

Notre bon ami Henri Schweichlein, 8, rue Henri-Laure, à Ablon (Seine-et-Oise), adresse son bon souvenir à tous les amis du Stalag V B.

Notre ami Focheux, 112 bis, rue Houdan, à Sceaux (Seine), envoie l'expression de son plus vif et sympathique souvenir à tous les camarades.

(Nous remercions notre cher « maestro » de sa contribution à notre Caisse de secours.)

Notre ami l'abbé François Lacaze, curé de Lézignan (Hautes-Pyrénées), adresse son bon souvenir à tous.

Notre ami René Fève, quai Jules-Ferry, à Epinal (Vosges), se rappelle au bon souvenir des amis.

(Le sympathique trésorier de l'Amicale vosgienne n'oublie pas notre Caisse de secours. Au plaisir de le voir à la prochaine réunion vosgienne d'Epinal.)

Notre ami Ch.-Georges Doebelin, boulanger à Champagny (Haute-Saône), adresse son bon souvenir à tous.

Notre ami Noël-Jean Poirier, à Bellerive-sur-Allier (Allier), transmet son amical bonjour à tous ainsi qu'un don pour notre Caisse de secours.

Notre ami l'abbé Camille Muller, à Craponne (Rhône), envoie son fidèle souvenir aux amis et connaissances.

Vingt ans après

(Suite de la deuxième page)

Donnez-leur rendez-vous pour 1960. Dites-leur que nos amis belges seront présents et que ce sera le triomphe de la Fraternité.

Chers camarades, c'est avec joie, bien entendu, que nous accueillons tous les vœux, toutes les idées, toutes les propositions que vous voudrez bien nous soumettre à propos de cette future rencontre.

Une fois de plus, nous allons montrer que nous n'avons pas failli aux serments d'amitié. Notre désir, pour 1960, serait que la majorité des anciens du V B se retrouvent « vingt ans après ».

Quel beau projet ! c'est à vous d'en faire une réalité.

(Le Bureau espère rencontrer notre dynamique abbé à la Journée lyonnaise des V en octobre.)

Notre ami Gilbert Hilley, 44, avenue des Etats-Unis, à Chaumont (Haute-Marne), envoie un amical bonjour à tous.

(Nous espérons le voir au grand Rassemblement national V B à Epernay le 15 mai prochain.)

Notre ami André Ellin, 184, boulevard Maiesherbes, Paris (17^e), adresse à tous ses meilleurs vœux et un amical bonjour.

(Merci pour notre Caisse de secours.)

Notre ami Georges Simonin, à Ruppes (Vosges), envoie ses amitiés à tous.

Notre ami Gabriel Blay, à St-Marcel-lès-Valence (Drôme), transmet aux anciens V B ses bonnes amitiés.

Notre ami Frédéric Ballé, 3, avenue de Corbera, Paris (12^e), envoie ses amitiés aux anciens du Stalag.

(Nous adressons à l'ancien chef d'orchestre du Stalag notre bon souvenir.)

Notre ami André Daussin, 26, rue Louis-Carlier, Le Cateau (Nord), envoie un amical bonjour aux camarades des Kdos 81001 et 21002, de Sigmaringen Laiz.

Nous remercions le médecin lieutenant colonel Paul Payrau, 52, rue de la Tourelle, Boulogne-sur-Seine (Seine), de son don amical à notre Caisse de secours. Nous espérons rencontrer, si ses charges le lui permettent, notre ancien et dévoué médecin-chef du Waldho à notre Assemblée générale.

Notre ami le docteur Jacques Meuley, 8, rue du Marc, Reims (Marne), envoie ses bonnes amitiés à tous.

(Nous le remercions de sa contribution généreuse à notre Caisse de secours. Et nous espérons le rencontrer à Epernay pour le Rassemblement National V B.)

Notre ami Jean Nassy, 37, avenue de la République, La Ferté-Bernard (Sarthe), envoie ses amitiés à tous et un don à notre Caisse de secours.

(Merci.)

Notre ami Lucien Rouzeau, 3, rue Saint-Claude, La Rochelle, adresse ses meilleurs vœux à l'Amicale et à tous ses membres.

Cher camarade,

n'oublie pas que

L'ASSEMBLEE GENERALE 1959

de ton Amicale
a lieu le
DIMANCHE 15 MARS
à 10 h. 30

Ta présence
y est indispensable :

Pour connaître
ce qui a été fait
par ton Amicale
dans le passé

Pour discuter
sur les réalisations
de ton Amicale
dans le présent

Pour élaborer
des projets nouveaux
dignes d'une Amicale
forte de deux mille
adhérents

et qui grandira
dans l'avenir

Pour tout cela
tu dois être présent
le dimanche 15 mars
à l'Assemblée générale
V B

Notre ami Jean Holtwarth, professeur au Grand Séminaire de Saint-Dié (Vosges), assure l'Amicale de sa fidèle amitié et envoie à tous un amical bonjour.

Nous remercions notre ami Paul Vauthier, à Thielauze, par Uzemain (Vosges), de sa gentille lettre. Nous le remercions bien vivement de nous rappeler son bon souvenir. Nous gardons personnellement de notre rencontre de Thaon un souvenir bien vivace. Nous espérons être présent à l'Assemblée générale du Groupement vosgien qui se tiendra cette année, le 19 avril, à Epinal, et y rencontrer l'ami Vauthier. Nous le remercions de sa liste d'adresses que nous avons communiquée à notre service de propagande. Nous le félicitons pour la naissance du petit Pierre qui vient agrandir la belle famille V B.

Notre ami Julien Labbé, Station Azur, route de Valence, Montélimar (Drôme), donne le bonjour aux copains et en particulier à Lucien Planque. Automobilistes qui passez sur la route de Valence, n'oubliez pas qu'un ancien V B sera toujours heureux de vous serrer la main.

Notre ami l'abbé M. Brismontier, chanoine honoraire, curé de Ste-Madeleine, 44, rue de Lecat, Rouen, a le regret de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale du 15 mars et nous prie de transmettre ses cordiales amitiés aux membres du Bureau et à tous les camarades.

Notre ami l'abbé P. Lamirand, 22, rue du Quesnoy, Wambrechies (Nord), adresse ses meilleurs vœux pour 1959.

Notre ami Ernest Darcange, Guenange (Moselle), présente à tous ses bons vœux pour 1959 et nous remercie pour la prime qu'il a reçue.

(Nous rappelons à notre ami que nous sommes heureux quand nous pouvons faire obtenir satisfaction à nos camarades, mais que l'Amicale est au service de nos camarades pour l'obtention de leurs droits.)

Notre ami Pierre Le Saout, 11, rue de la Briche, Saint-Denis (Seine), adresse ses vœux de bonheur et de santé à tous les anciens V B.

Notre ami Raoul Bianchi, rue de la Gare, Pouxieux (Vosges), apporte ses meilleurs vœux à tous les camarades V B.

(Nous espérons le rencontrer à Epinal le 19 avril (la réunion prévue pour le 12 étant reportée au 19.)

Notre ami Georges-H. Patin, 37, avenue Raymond-Poincaré, Paris, envoie un message d'amitié à tous et ses bons vœux à l'Amicale.

(Notre ami, qui poursuit en ce moment une belle croisière avec le Caine au Théâtre en Rond (deuxième année de représentations) nous adresse un don important pour notre Caisse d'entraide. Nous le remercions de son beau geste de solidarité.)

Notre ami Maurice Dumay, 45, rue de Neuilly, Noisy-le-Sec (Seine), adresse ses bonnes amitiés à tous.

(Nous remercions notre ami de son envoi pour notre Caisse d'entraide. La lecture de notre courrier est vraiment encourageante avec de tels correspondants.)

Notre ami l'abbé Pierre Chambrillon, Le Mesnil-Saint-Loup, par Estissac (Aube), envoie ses félicitations à tous ceux qui se dévouent malgré leurs occupations

DU V B

multiples à la marche de l'Amicale et adresse à tous les anciens V B ses meilleures amitiés.

ATTESTATIONS

Notre camarade Pierre Kniesbeck, Commissariat des Renseignements Généraux, à Vienne (Isère), est à la recherche d'un camarade d'évasion. Affecté avec un autre camarade à un Kommando situé à 18 km. de la Suisse, Mengen, ces deux P.G. se sont évadés en plein hiver avec 60 cm. de neige, et munis d'un drap chacun, en février 1942. Après être restés cachés à 20 mètres du Kommando jusqu'à 10 heures du soir en attendant que l'alerte soit passée, les deux évadés ont repris la route de la frontière Suisse. Le camarade recherché se prénomme Jules. Il venait lui aussi de la Compagnie disciplinaire du Heuberg où il était cordonnier, le camarade Kniesbeck y étant comme interprète. Si ce rappel de souvenirs peut faire connaître ce camarade, il est prié d'écrire soit à l'Amicale, soit directement à Kniesbeck. Les camarades du Kommando de Mengen peuvent eux aussi se faire connaître.

Journée de Schramberg

(Suite de la première page)

Quelques lettres

Un amical bonjour et meilleurs vœux à tous de la part de nos amis : Chedotte, Meuleman, Seray, Chevalier, Médard, Laime, Texier, Grouffal, Ferrouvillon, Lefort, Charrier, Chapon, Hermann, Frédo, Marcel Vin, etc., etc...

En attendant le plaisir de vous revoir tous très bientôt, recevez, mes chers amis, ma sincère amitié.

Roger Hadjadj,

3, rue de Neuilly, Clichy (Seine).

Rassemblement National du V B à Epernay, 10 mai 1959

Le Comité Directeur de l'Amicale, les Commandos d'Ulm et l'Amicale de Schramberg ont, d'un commun accord, décidé d'organiser le dimanche 10 mai 1959, à Epernay (Marne), un **GRAND RASSEMBLEMENT NATIONAL V B**

Eprenay, jolie ville de 20.000 habitants, située dans la riante vallée de la Marne, à 142 km. de Paris, sur la « VOIE DE LA LIBERTE », est d'un accès facile par la route nationale n° 3, Paris-Metz ou Strasbourg, ou par la

nationale 51, Givet-Orléans. Cette ville offre aux visiteurs le plus joli site urbain des villes du département de la Marne.

En plein cœur du vignoble champenois, dans la riante vallée de la Marne, Eprenay saura recevoir les congressistes V B.

Tous nos amis du Nord et de l'Est viendront participer à ce **GRAND RASSEMBLEMENT NATIONAL V B**

qui doit avoir dans la région champenoise un très grand retentissement.

VENEZ TOUS

LE 10 MAI 1959

VISITER LA CHAMPAGNE
TERRE D'HISTOIRE
ET DE BEAUTÉ

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond

EX-N° 5305
Membre de l'Amicale N° 543

SALLES A MANGER
CHAMBRES

A COUCHER
ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE
DE FABRIQUES

Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués
en chiffres connus

Facilités de paiement
sur demande

Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements
n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDEROT 45-07
Métro : NATION

APPEL DU TRÉSORIER

As-tu réglé ta cotisation 1959 ?

Notre Amicale ne peut vivre que si TOUS les membres du groupement accomplissent leur premier devoir : **PAYER LA COTISATION.**

Tu as vu que les ordonnances nouvelles vont compliquer sérieusement notre trésorerie :

Augmentation des frais, des timbres, des taxes, etc...

Aide ton Amicale à tenir le coup en adressant IMMEDIATEMENT ta cotisation à notre compte chèque postal : PARIS 4841-48.

MERCI DE TON OBLIGEANCE.

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS TENIR AU COURANT DE VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Waterman



traitée à l'HEXA-fluid

CABINET DUREY

(Membre du V B. N° 2771)

1, rue de l'Aqueduc
PARIS (10^e) — Nord 88-59

GARANTISSEZ-VOUS contre tous les accidents, pour quelque cause que ce soit

et où que ce soit
INTERROGEZ-NOUS

Le Gérant : PIFFAULT
At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris

AUX KOMMANDOS D'ULM

(SOUS L'ORMEAU)

En Champagne

A notre réunion de février étaient présents : Vailly, Crouta, Schroeder, Fauchoux, Labaigt, Le Saout, Berchot, Moutard, Rein, Dyez, Hinz, Blanc, Batut, Yvonet.

Excusés : Letellier, Fillon.

Accord complet sur la journée franco-belge du 10 mai, à Eprenay. Tous les détails paraîtront dans le prochain numéro.

De bonnes nouvelles des fils de nos camarades Le Saout et Moutard. L'un à Madagascar s'habitue bien, l'autre à Fréjus attend de partir pour l'Afrique.

Nos vœux de santé, avec notre amical souvenir à ces jeunes soldats.

Le dîner traditionnel, présidé par Mme Yvonet, termina joyeusement cette réunion mensuelle.

Etes-vous à jour de votre cotisation ? Ne tardez plus, 700 fr. Ulm et V B.

Vous faciliterez la tâche de votre trésorier qui vous remercie. Constant Yvonet. C.C.P. 10.342-48.

Le 15 mars 1959, à Paris : Assemblée générale V B. Votre présence s'impose. Toutefois, si vous ne pouvez y assister, n'oubliez pas de nous faire parvenir le Bon pour pouvoir que vous trouverez en dernière page du « Lien », rempli et signé.

Un déjeuner amical suivra cette réunion, que terminera une matinée dansante et récréative. Venez nombreux.

Le 25 janvier dernier, le président Langevin, de l'Amicale V B., Roger Hadjadj, de Schramberg, les Anciens d'Ulm, Yvonet, Labaigt, Crouta, Fillon, Vialard, accompagnés de leur famille, rencontraient, à Eprenay, leur camarade Médard, afin de mettre sur pied, avec ce dernier, le Rassemblement national franco-belge du 10 mai.

L'accord s'étant réalisé, un succulent déjeuner, servi au Restaurant Les Berceaux, et arrosé des meilleurs crus, réunit les 17 convives dans une ambiance très cordiale et sympathique.

Nous renouvelons à notre ami Médard nos remerciements pour son chaleureux accueil, en attendant le plaisir de le revoir.

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Dans « L'Ormeau », bulletin des Anciens d'Ulm, fort bien rédigé par le R.P. Vernoux, donne de nombreuses nouvelles sur les camarades de ce Kommando, lesquels, nous l'espérons, se retrouveront à Eprenay le 10 mai.

Salut à nos camarades de Lyon, Chambéry, Troyes, Nancy, Chauny, La Bresse, Epinal, Lille et amis de Belgique.

Nous comptons sur vous pour fêter « Une Journée chez Dom Perignon ».

Dans « Les Trois Stalags V », journal des anciens prisonniers belges, l'actif et dévoué président, Paul Roland, vous rappelle leur

Journée nationale, à Bonsecours, le 26 avril 1959 (frontière franco-belge) et vous invite très cordialement à y venir nombreux.

Nul doute que de nombreux camarades de la région du Nord, et de Paris, se feront un plaisir de répondre par leur présence à cette aimable invitation, avec espoir d'y rencontrer leurs camarades belges de Bruxelles, Liège et Taminnes.

Dans « Le P.G. de l'Aisne », notre camarade Marcel Dumont, président des Anciens P.G. de Chauny, décoré du Mérite social. Cette distinction lui a été remise par les personnalités de la municipalité, au cours de la prise d'armes, le 11 novembre dernier.

Nos félicitations, cher président, cela s'arrosera... à Eprenay.

Enfin, de Lyon, notre ami Georges Samelé, président des Amicales lyonnaises, nous annonce que leur Assemblée générale aura lieu le 12 avril à Lyon.

Les Anciens d'Ulm y étant représentés, nous voulons espérer que nos camarades Raffin, de Chambéry, Labbé, de Montélimar, feront un « saut » et bien d'autres encore pour s'y retrouver.

Nos prochaines réunions, toujours suivies du dîner facultatif

Vendredi 13 mars

Vendredi 10 avril

de 18 à 20 heures

68, rue de la Chaussée-d'Antin
A tous, cordialement.

Lucien Vialard.